

▶ Fonctionnement

Les personnes sont admises sur notification établie par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

Un contrat d'accompagnement encadre les interventions et prépare la mise en place du Projet Personnalisé pour une durée d'un an.

Les personnes et leurs familles sont accompagnées par une équipe pluridisciplinaire composée de :

- Chef de service
- Coordonnateur de parcours
- Psychologue

▶ Le territoire d'intervention

Le PCPE intervient sur l'ensemble du département du Haut-Rhin.



▶ Nous contacter

2 avenue de Strasbourg
68350 BRUNSTATT-DIDENHEIM
Secrétariat : 03.69.58.70.34

Anne WERTENBERG - Cheffe de service

06 43 17 75 97

awertenberg@apba.eu

Amandine GERBER - Coordonnatrice de Parcours

07.70.28.83.06

agerber@apba.eu

Laetitia GEIGER - Coordonnatrice de Parcours

06.31.14.70.76

lgeiger@apba.eu

Catherine REITZER - Coordonnatrice de Parcours

07.88.45.46.29

creitzer@apba.eu

Vanessa ISHAAK - Psychologue

06.45.83.48.10

vishaak@apba.eu



**Adapei**
Papillons Blancs
d'Alsace

**Pôle de Compétences
et de Prestations Externalisées**



*Une réponse en faveur des personnes
en situation de handicap, en rupture
ou en risque de rupture de parcours*

▶ Le dispositif

Le PCPE est un dispositif médico-social qui s'adresse à des personnes sans solution de prise en charge ou en risque de rupture de parcours. Il s'adresse à des personnes de tout âge, quelque soit leur handicap, en situation critique ou complexe.

Nos coordonnateurs de parcours accompagnent des personnes se trouvant de surcroit en situation critique (difficultés familiales, sociales, sur-handicap,...).

L'accompagnement s'effectue sur une durée d'un an.

Le PCPE répond de façon modulable et transitoire aux besoins non pris en charge des personnes et de leurs aidants. Il s'inscrit dans une démarche nationale RAPT, une Réponse Accompagnée Pour Tous, mise en avant dans le rapport Piveteau.

▶ Nos missions

- Evaluer de manière globale la situation et ses particularités
- Faire émerger les attentes et besoins de la personne, et/ou de son représentant légal en adéquation avec son projet de vie
- Proposer et co-construire le plan d'accompagnement avec les professionnels du PCPE l'utilisateur et sa famille, les partenaires et prestataires

▶ Le coordonnateur de parcours

Le coordonnateur de parcours est l'interlocuteur privilégié de la personne et des intervenants, il fait le lien entre l'ensemble des acteurs. Il recherche les solutions les plus adaptées pour répondre aux besoins de la personne. Il est le garant de la mise en œuvre du projet personnalisé.

▶ Un accompagnement en synergie avec les partenaires du territoire

Le PCPE a pour vocation de travailler en réseau en s'appuyant sur une palette de prestataires extérieurs et partenaires, avec lesquels il conventionne.

- MDPH (Maison Départemental des Personnes Handicapées)
- Professionnels libéraux
- Etablissements médico-sociaux
- Etablissements sanitaires
- Education Nationale
- ASE (aide sociale à l'enfance)
- Associations
- Conseil Départemental

